

M. Choquette: Non, je vais vous écouter. Je vous surveille.

M. le président: A l'ordre. Il conviendrait peut-être maintenant de permettre au député du Yukon de poursuivre ses observations sur le projet de résolution.

M. Nielsen: Monsieur le président j'ai pris la parole pour discuter du projet de résolution, mais vous ne pensez sûrement pas que je passerai sous silence les observations ineptes du député de Lotbinière. Elles sont typiques des tactiques des vis-à-vis.

M. Woolliams: La circonscription de Windsor Castle.

M. Nielsen: L'industrie de l'extraction aurifère se trouve dans une situation paradoxale au Canada. D'une part, le monde manque d'or, et d'autre part, l'or reste à rien faire dans nos mines canadiennes, sans que le gouvernement à Ottawa semble beaucoup s'en préoccuper.

J'ai été étonné que le ministre ne s'intéresse nullement au sujet. Prenant la parole, il a présenté avec indifférence une proposition visant à prolonger l'application de la loi pendant trois ans. Il a buté contre quelques données statistiques et a ensuite donné à l'extraction de l'or le baiser de la mort en déclarant que le prolongement de l'application de la loi visait uniquement à permettre à cette industrie de mourir sans trop de souffrances.

Ma circonscription renferme 90 p. 100 des exploitants des gisements aurifères au Canada. Au pays, l'exploitation des gisements aurifères est peut-être une industrie relativement modeste. Dans son exposé, le ministre a dit à maintes reprises que les frais d'application de cette loi s'élèvent à 231 millions de dollars. Eh bien, la production du Yukon pendant les quelques premières années du siècle a plus qu'égalé les frais entraînés par la loi depuis son institution. Le ministre a bien voulu m'envoyer les données statistiques que j'ai demandées relativement à l'exploitation des gisements alluviaux. En 1948, sur 30 de ces gisements, il y en avait 20 au Yukon; en 1950, des 24 exploitées au Canada, 19 étaient au Yukon; en 1955, des 22 mines en exploitation, 17 étaient au Yukon; en 1960, sur un total de 26, 20 se trouvaient au Yukon. Pour 1965, le ministre a parlé d'un total de 22, sans fournir le chiffre des exploitants du Yukon, mais j'oserais dire qu'ils sont encore 19 ou 20.

[M. Nielsen.]

S'il consulte le rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1966, le ministre verra que, pendant toutes ces années, un tiers environ de toutes les demandes d'aide présentées sous l'empire de la loi provenaient d'exploitants de placers au Canada. En fait, c'est la Yukon Consolidated Gold Corporation qui était, jusqu'en 1966, le plus important exploitant du genre au Canada.

Cela m'amène à une question que le ministre a soulevée en faisant particulièrement allusion aux frais élevés de la main-d'œuvre. C'est un problème qui vise, certes, non seulement les mines d'or, mais toute l'industrie minière. Au lieu d'offrir les avantages actuels concernant les aptitudes de la main-d'œuvre, le ministre ferait peut-être mieux de persuader ses collègues que le recyclage des mineurs est un besoin impérieux au pays. La United Keno Hill Mines Limited, au Yukon, a sensiblement ralenti son activité, non pas à cause de l'épuisement des gisements aurifères, mais parce qu'elle ne pouvait obtenir les effectifs requis tant à cause des frais élevés qu'à cause—et c'est ce que je veux faire ressortir—de la pénurie de mineurs compétents. Voilà un problème généralisé dans l'industrie.

Le ministre propose de fermer les mines, de proroger le régime de subventions pour 3 ans, peut-être pour 6 ans, et puis de laisser l'industrie mourir de sa belle mort. Il semble ne tenir aucun compte des répercussions fiscales. J'ai essayé de lui faire dire s'il était, oui ou non, en faveur de l'augmentation du prix de l'or, et il a esquivé ma question. En fait, il a dit à deux reprises que les exploitants de mines d'or qui ont fait des démarches auprès du gouvernement ont admis, comme lui, qu'il ne faut pas espérer que l'or augmente de prix.

Cela m'a donné l'impression qu'on n'avait pas fait la moindre démarche auprès de lui pour revaloriser l'or. Pourtant, des recommandations pressantes et bien claires, en ce sens, figurent dans le mémoire présenté par quelque 35 localités à mines d'or du Canada et appuyé par le Conseil économique du Nord-Ouest du Québec, l'Association des municipalités minières de l'Ontario septentrional et le Conseil de développement économique du Nord-Ouest de l'Ontario, ainsi que par le département de l'industrie de la Ville de Timmins. A la page 4 de leur mémoire, et il est bon de le consigner au compte rendu, je pense, ils ont demandé une nouvelle évaluation des devises mondiales exprimées en or en vertu de l'accord conclu par les membres